

# Accord relatif au traitement des données du RGPD de Q2C

## REMARQUE IMPORTANTE

L'objectif de cet accord relatif au traitement des données est de permettre à nos clients de satisfaire aux exigences du Règlement général sur la protection des données (couramment appelé le « RGPD ») dans le cadre de leur accès à et de leur utilisation des produits et services Q2C. Le nouveau règlement entrera en vigueur le 25 mai 2018 et imposera de nouvelles exigences aux entreprises du monde entier qui, dans le cadre de leurs produits, de leurs services ou de leurs opérations, sont concernées par l'accès, le stockage, l'utilisation ou un traitement quelconque des données à caractère personnel de personnes physiques en vertu du RGPD.

Veuillez noter que ce document a été rédigé à l'origine en anglais et a été traduit pour la commodité de nos clients. En cas d'incohérence ou de divergence entre cette version traduite et sa version originale en anglais, les conditions énoncées dans la version originale en anglais prévaudront.

Cet accord relatif au traitement des données (« l'**ATD** ») du RGPD de Q2C est un accord contraignant qui définit les modalités et conditions en vertu desquelles Q2C Inc., une entreprise belge dont le siège social se trouve au 19 Vaardijkstraat, 8200 Bruges, Belgique (« **Q2C** ») et la personne ou l'entité identifiée dans le tableau ci-dessous (le « **Client** ») acceptent de partager la responsabilité du traitement des données à caractère personnel conformément aux exigences des Lois européennes en matière de protection des données (termes lesquels sont définis ci-dessous) relativement à l'accès et l'utilisation des produits et services de Q2C (chacun représentant un « **Produit** ») fourni au Client (et/ou ses propres clients ou utilisateurs) en vertu du Contrat client (tel que défini ci-dessous).

## 1. Définitions

Dans cet ATD, les termes suivants doivent avoir la signification qui leur est attribuée ci-dessous, à moins de définition autre dans ce document :

- 1.1. « **Responsable du traitement** » doit avoir la signification attribuée à ce terme dans les Lois européennes en matière de protection des données ;
- 1.2. « **Contrat client** » est un accord commercial écrit entre le Client et Q2C en vertu duquel Q2C accepte de fournir au Client (et/ou ses propres clients ou utilisateurs) ses produits et par rapport auquel Q2C peut devoir traiter les Données à caractère personnel des Personnes concernées en vertu des Lois européennes en matière de protection des données.
- 1.3. « **Lois européennes en matière de protection des données** » signifie le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/EC (Règlement général sur la protection des données) et les lois applicables en matière de vie privée et de protection des données de l'UE de chaque État membre de l'Union européenne et/ou de l'Espace économique européen (chacun représentant un « **État membre** »).
- 1.4. « **Données à caractère personnel** » signifie toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (« **Personne concernée** ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, en identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- 1.5. « **Traitement** », « **Traiter** » et autres termes similaires signifient toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ;
- 1.6. « **Sous-traitant** » signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement ;
- 1.7. « **Catégorie particulière de données à caractère personnel** » doit avoir la signification attribuée à ce terme dans les lois européennes en matière de protection des données ;

- 1.8. « **Données soumises** » signifie toutes les données personnelles que le client soumet, télécharge ou fait traiter d'une autre façon à Q2C par rapport à l'accès ou l'utilisation par le client d'un produit, directement ou indirectement par ses propres clients ou utilisateurs.
- 1.9. « **Sous-traitant** » signifie une personne physique ou morale, un pouvoir public, une agence ou un autre organisme qui aide un gestionnaire du traitement des données à traiter les données personnelles pour le compte du contrôleur ;

## **2. Application du Contrat client et durée**

---

- 2.1. Cet ATD entrera en vigueur et s'appliquera entre Q2C et le Client à la date de signature du document (« **Date d'entrée en vigueur** »).
- 2.2. Cet ATD s'applique au Traitement par Q2C des Données soumises en vertu d'un contrat Client à compter de la dernière des dates suivantes (la « **Date d'applicabilité** ») : (a) la Date d'entrée en vigueur ; et (b) la date d'entrée en vigueur du contrat Client concerné.
- 2.3. Cet ATD sera considéré comme intégré et fera partie intégrante de chaque Contrat client à compter de la Date d'applicabilité et s'appliquera au Traitement par Q2C des Données soumises en vertu de ce Contrat client conformément aux exigences des Lois européennes en matière de protection des données. Le Contrat client précise l'objet, la nature et la finalité du Traitement, ainsi que le type de Données à caractère personnel et les catégories de Personnes concernées visées par le Traitement.
- 2.4. Cet ATD restera en vigueur en ce qui concerne le Traitement des Données soumises en vertu de chaque Contrat client jusqu'à la résiliation ou l'expiration de ce Contrat client.
- 2.5. En cas de conflit ou d'incohérence entre les dispositions de l'ATD et celles du Contrat client, les dispositions de l'ATD prévaudront.

## **3. Relation entre les parties**

---

- 3.1. Dans le cadre de cet ATD, Q2C agira soit à titre de Sous-traitant du Responsable de traitement, soit à titre de sous-traitant du Sous-traitant. Le statut de Q2C sera déterminé en fonction du statut du Client et de ses clients. Si le Client est le Responsable du traitement, Q2C agira comme Sous-traitant et, si le Client est le Sous-traitant, Q2C agira alors plutôt comme sous-traitant du Sous-traitant. Ainsi, le Client désigne Q2C soit comme étant son Sous-traitant du Responsable de traitement, soit comme étant son sous-traitant du Sous-traitant, selon le cas, pour Traiter les Données soumises pour le compte du Client, pour les raisons et selon la portée décrites dans chaque Contrat Client et dans cet ATD (ou tel qu'autrement convenu par écrit entre les parties).
- 3.2. Chaque partie, agissant en sa capacité de Responsable du traitement, de Sous-traitant ou de sous-traitant de ce dernier (le cas échéant) doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu des Lois européennes en matière de protection des données.

## **4. Traitement des données soumises**

---

- 4.1. Le Client est responsable d'identifier et de conserver la justification légale pour le Traitement des Données soumises fait par Q2C en vertu de cet ATD et chaque Contrat client, conformément aux exigences des Lois européennes en matière de protection des données. Dans la mesure du possible, le Client ne doit pas divulguer (et ne doit pas autoriser l'un de ses propres clients ou utilisateurs à le faire) de Catégorie particulière de données à caractère personnel à Q2C à des fins de Traitement.
- 4.2. Q2C ne Traitera les Données soumises que pour fournir les Produits conformément aux instructions documentées du Client, sauf disposition contraire de la loi applicable. Q2C informera le Client si une telle exigence légale existe avant le Traitement, à moins que la loi n'interdise à Q2C de le faire, notamment pour des raisons d'intérêt public. Par la présente, le Client donne instruction à Q2C de Traiter les Données soumises selon le besoin afin de rendre les Produits disponibles tel que décrit dans chaque Contrat client. Toute instruction supplémentaire du Client doit être donnée à Q2C par écrit. Les instructions données dans le but de se conformer aux exigences légales des Lois européennes en matière de protection des données, telles que la rectification, l'effacement, la restriction ou la portabilité des données à caractère personnel, relèvent du champ d'application du Contrat client. Si les instructions du Client entraînent une modification ou une augmentation des Produits ou dépassent le cadre d'un Contrat client donné, Q2C a le droit de refuser d'exécuter lesdites instructions ou de facturer des frais raisonnables pour l'exécution de telles tâches.
- 4.3. Q2C s'assurera que toute personne qu'elle autorise à Traiter des Données soumises traitera et protégera ces Données soumises en tant qu'informations confidentielles, et sera soumise à des obligations de confidentialité (contractuelles ou légales) conformes avec le présent ATD.
- 4.4. Q2C ne traitera pas les Données soumises des Personnes concernées en dehors du territoire des États membres, à moins d'avoir pris les mesures nécessaires pour veiller à ce que le transfert soit effectué conformément aux Lois européennes en matière de protection des données. De telles mesures peuvent comprendre, notamment, le transfert des Données soumises à un destinataire dans un pays que la Commission européenne a désigné comme fournissant

une protection adéquate du Traitement des Données à caractère personnel, à un destinataire dont les règles d'entreprise contraignantes ont été approuvées conformément aux Lois européennes en matière de protection des données, à un destinataire certifié en vertu du EU-US Privacy Shield framework (ou son équivalent), ou à un destinataire qui a adhéré aux « Clauses contractuelles types pour le transfert des données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers » (tel que défini dans la décision 2010/87/UE de la Commission européenne ou son équivalent).

## **5. Protection des données soumises**

---

- 5.1. Q2C mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données soumises contre la destruction illégale, la divulgation ou l'accès non autorisé (chacun étant un « **Incident de sécurité** »), qui sont basées sur les pratiques de l'industrie et les exigences des Lois européennes en matière de protection des données. Ces mesures techniques et organisationnelles peuvent être mises à jour de temps à autre et Q2C informera le Client lorsqu'une mise à jour à ces mesures entraîne une modification importante de la sécurité applicable aux Données soumises.
- 5.2. Q2C assurera une coopération raisonnable avec le Client (aux frais du Client) dans le cadre de toute évaluation d'impact sur la protection des données ou de toute consultations avec les autorités règlementaires exigées en vertu des Lois européennes en matière de protection des données.
- 5.3. Si Q2C est informé d'un Incident de sécurité confirmé, Q2C en informera le Client sans délai indu et lui fournira des informations et une coopération raisonnables. Q2C prendra également toutes mesures raisonnablement nécessaires pour remédier à l'Incident de sécurité ou pour en atténuer les effets et tiendra le Client informé de tous les développements importants liés à l'Incident de sécurité.

## **6. Nomination des sous-traitants**

---

- 6.1. Par la présente, le Client consent à ce que Q2C donne instruction aux sous-traitants tiers répertoriés en Annexe A, dès la Date d'entrée en vigueur, de Traiter les Données soumises pour les raisons et selon la portée décrites dans le Contrat client concerné et dans cet ATD, sous réserve de ce qui suit : (i) Q2C impose au sous-traitant qu'elle désigne des obligations en matière de protection des données l'obligeant à protéger les Données soumises selon les mêmes standards que ceux exigés par les Lois européennes en matière de protection des données; et (ii) Q2C demeure responsable de toute violation de cette clause qui est causée par un acte, une erreur ou une omission du sous-traitant qu'elle aura désigné.
- 6.2. Q2C peut, de temps à autre, remplacer n'importe lequel des sous-traitants tiers ou désigner un ou plusieurs sous-traitants supplémentaires, en mettant à jour la liste de sous-traitants tiers susmentionnée. Q2C informera le Client d'un tel remplacement ou d'un tel ajout au moins dix (10) jours avant d'autoriser un nouveau sous-traitant à Traiter des Données soumises dans le cadre d'un Contrat Client ou de cet ATD.
- 6.3. Le Client peut s'opposer à la désignation ou au remplacement d'un sous-traitant tiers, à condition que cette opposition soit fondée sur des motifs valables liés à la protection des données. Dans ce cas, le Client et Q2C négocieront en toute bonne foi pour tenter de résoudre le problème. Si aucune résolution n'est possible, Q2C ne désignera ni ne remplacera aucun sous-traitant ou, si ce n'est pas possible, le Client pourra suspendre ou mettre fin à son accès ou son utilisation des produits et/ou de son Contrat client avec Q2C ; à condition que le Client soit responsable de tout frais associés à son accès ou son utilisation des Produits avant cette suspension ou cette résiliation.

## **7. Droits et coopération des personnes concernées**

---

- 7.1. Q2C fournira une assistance raisonnable et dans les meilleurs délais au Client (aux frais du Client) pour lui permettre d'aider ses clients et utilisateurs à répondre à : (i) toute demande de la part d'une Personne concernée d'exercer l'un de ses droits en vertu des Lois européennes en matière de protection des données (notamment ses droits d'accès, de correction, d'objection, d'effacement et de portabilité des données, le cas échéant) ; et (ii) toute autre correspondance, demande d'information ou plainte reçue de la part d'une Personne concernée ou d'un régulateur par rapport au Traitement des Données soumises en vertu des Lois européennes en matière de protection des données. En cas de demande, de correspondance, de demande d'information ou de plainte de ce type directement à Q2C, Q2C informera rapidement le Client en lui fournissant tous les détails importants.
- 7.2. Sur demande écrite, et sous réserve des dispositions de confidentialité et de sécurité du Contrat client concerné ou d'un autre accord écrit de non-divulgation et de confidentialité entre les parties, Q2C mettra à disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer la conformité aux obligations applicables aux Responsables du traitement des données en vertu des Lois européennes en matière de protection des données et permettra et contribuera aux vérifications, incluant les enquêtes, menées par le Client ou par un autre auditeur mandaté par le Client. Sauf dans les cas interdits par les Lois européennes en matière de protection des données personnelles, le Client doit fournir à Q2C un avis écrit au moins quatorze (14) jours avant une telle vérification ou enquête.
- 7.3. Q2C détruira ou retournera, au choix du Client, toutes les Données soumises et qui sont sous son contrôle à l'expiration ou à la résiliation du Contrat client. Cette exigence ne s'appliquera pas dans la mesure où Q2C doit, en vertu de la loi

applicable, conserver une partie ou la totalité des Données soumises, ni aux Données soumises que Q2C a archivées sur des systèmes de sauvegarde, que Q2C isolera de façon sécurisée et protégera contre tout autre Traitement, sauf dans la mesure requise par cette loi.

## 8. Généralités

- 8.1. La relation entre le Client et Q2C est celle d'entrepreneurs indépendants agissant pour leur propre compte ; aucun n'est autorisé à prendre un engagement ni faire de représentations, de façon expresse ou implicite, au nom de l'autre à moins d'autorisation écrite pour ce faire.
- 8.2. Tout avis, demandes, consentements, réclamations, exigences, dispenses et autres communications en vertu des présentes (chacun un « **Avis** ») doit être écrit et adressé aux parties aux adresses indiquées dans cet ATD (ou à une autre adresse désignée par le destinataire de temps à autre conformément à cette section). Tous les avis doivent être livrés en personne, par un service de messagerie reconnu en 24 heures (tous frais prépayés), par fax ou par courriel sous forme d'un document PDF (avec confirmation de transmission) ou par courrier recommandé (dans chaque cas, avec accusé de réception, port payé).
- 8.3. Cet ATD est régi et interprété conformément aux lois définies dans le Contrat client concerné, sans égard au conflit des principes légaux, et toute action en justice entre les parties doit être portée devant les tribunaux définis dans le Contrat client concerné. En cas d'absence de Contrat client conclu par les parties en date d'un tel litige, les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, sans égard au conflit des principes légaux, s'appliqueront pour interpréter et appliquer cet ATD, et toute action en justice entre les parties devra être portée devant les tribunaux de Londres, au Royaume-Uni.
- 8.4. Cet ATD, ainsi que chaque Contrat client concerné, constituent l'ensemble de l'accord entre les parties aux présentes afférant au contenu de ce contrat. Tout accord écrit ou oral jusqu'ici existant entre les parties concernant le contenu de cet ATD est expressément annulé. Aucune modification de cet ATD ne lie l'une des parties, à moins de modification écrite et signée par un représentant autorisé de chaque partie aux présentes. Aucune partie ne peut transférer ni céder cet ATD sans le consentement écrit expresse de l'autre partie. Cet ATD peut être signé en un ou plusieurs exemplaires, chacun d'eux devant être considéré comme un original, mais tous devant ensemble constituer un seul et même instrument.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé cet accord. En signant cet ATD, chaque partie garantit à l'autre qu'elle dispose de tous les pouvoirs et de l'autorité d'être liée par les termes de ce document et de s'acquitter de ses obligations conformément à ses modalités.

Q2C	CLIENT
<b>Nom légal complet :</b>	<b>Nom légal complet :</b>
Q2C Inc.	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
<b>Signature du représentant autorisé</b>	<b>Signature du représentant autorisé</b>
<b>Nom du représentant autorisé :</b>	<b>Nom du représentant autorisé :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
<b>Titre du représentant autorisé :</b>	<b>Titre du représentant autorisé :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
<b>Date de la signature :</b>	<b>Date de la signature :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir une date.
<b>Juridiction d'enregistrement/d'immatriculation :</b>	<b>Juridiction d'enregistrement/d'immatriculation :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
<b>Adresse :</b>	<b>Adresse :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de téléphone :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
<b>Adresse e-mail :</b>	<b>Adresse e-mail :</b>
	Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

## Annexe A

Sous-traitants	But	Location
Microsoft Corporation	<p>Centres de données Microsoft Azure.</p> <p>Microsoft fournit des centres de données et des applications bureautiques, ainsi que des services supplémentaires qui renforcent nos produits et services.</p>	<p>Le traitement peut avoir lieu dans un ou plusieurs des endroits suivants, selon le service cloud de Q2C :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Australie</li><li>• Brésil</li><li>• Canada</li><li>• Asie de l'Est</li><li>• France</li><li>• Japon</li><li>• Europe du Nord</li><li>• Asie du Sud</li><li>• États-Unis d'Amérique</li><li>• Europe de l'Ouest</li></ul>
Clarizen	<p>Les services fournis par Clarizen sont utilisés pour soutenir la prestation de services professionnels de Q2C à ses clients.</p>	<p>Le traitement peut avoir lieu dans un ou plusieurs des lieux suivants, en fonction du lieu où se trouve le client:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Californie, États-Unis d'Amérique</li><li>• New Jersey, États-Unis d'Amérique</li><li>• Amsterdam, Hollande</li><li>• Londres, Angleterre</li></ul>